



Chiffres clés

- **2,9 M** de logements chauffés par des réseaux de chaleur, alimentés à plus de 66 % par des énergies renouvelables ou de récupération^[1].
- **1,5 %** seulement de hausse des coûts énergétiques entre 2020 et 2021 quand un réseau de chaleur est alimenté à plus de 50 % par les EnR&R (contre +23 % si le réseau est dépendant des énergies fossiles)^[2].
- **+45 %** d'emplois sur le marché des énergies renouvelables et de récupération en 10 ans (2013-2022)^[4].
- **91 %** de Français favorables au développement des énergies renouvelables^[3].
- **109,5 TWh** de chaleur fatale produite par les activités industrielles, soit 36 % de la consommation de combustibles de l'industrie. Une chaleur qui pourrait être récupérée plutôt que dissipée dans l'atmosphère^[5].
- **47 M€** investis dans des projets d'énergie citoyenne par près de 34 000 citoyens, pour produire l'équivalent de la consommation de 1,4 million de personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire)^[6].



1. FEDENE, Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid, 2024. 2. AMORCE, RCE 39 - Enquête prix de vente de la chaleur et du froid en 2021, publié en 2023. 3. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024. 4. SDES, Bilan environnemental, 2024. 5. ADEME, La chaleur fatale, 2017. 6. Énergie Partagée, Les chiffres clés de l'énergie citoyenne, 2025.

En tant qu'élu(e), je peux...

- Définir des zones favorables à l'implantation d'énergies renouvelables et de récupération sur la commune, en concertation avec les habitants, et en tenant compte des enjeux agricoles, paysagers et de biodiversité.
- Étudier la création ou l'extension d'un réseau de chaleur renouvelable, pour faire profiter la population d'une énergie locale à prix stable, issue en priorité de la récupération, du sous-sol ou du soleil, avec l'aide de l'outil « France Chaleur Urbaine » (<https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/>). Dans le cas où un réseau existe déjà, on peut définir un périmètre de développement prioritaire d'un réseau de chaleur ou de froid (PDPRCF) dans lequel les bâtiments neufs ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants doivent obligatoirement être raccordés au réseau.
- Porter un projet d'énergie renouvelable participatif, où habitants et commune investissent et prennent part aux décisions.
- Privilégier des espaces déjà urbanisés pour installer la production d'énergies renouvelables et de récupération (parkings, toitures, zones industrielles ou commerciales) et les systématiser dans toute construction communale ou intercommunale.
- Déployer un PLU qui encourage les citoyens à passer aux énergies renouvelables, notamment aux énergies solaires (photovoltaïque ou thermique).
- Préférer des énergies renouvelables ou de récupération pour l'éclairage public et les équipements communaux, d'origine locale si possible.

ADEME - Juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation/Illustration : CARACTER



012838-1

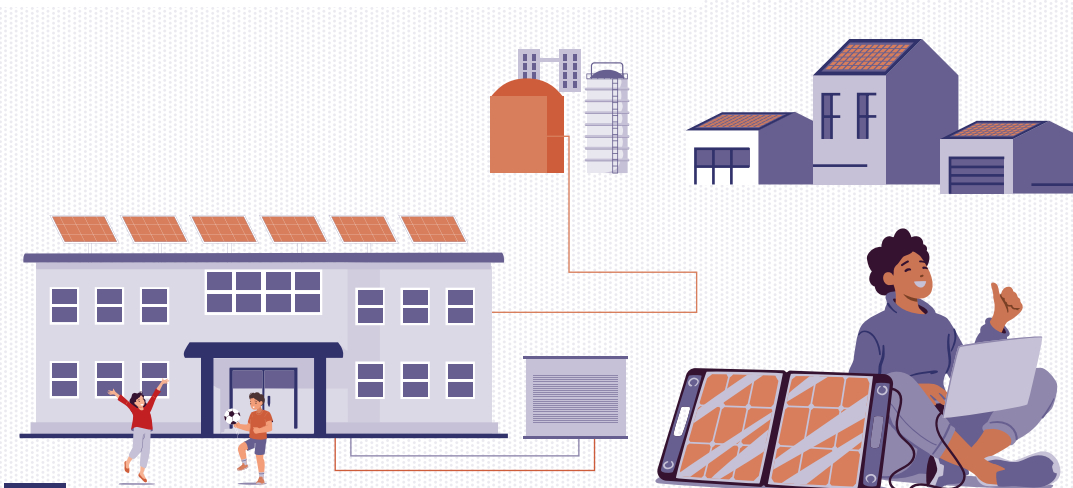


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



PRODUIRE UNE ÉNERGIE VERTE LOCALE À PRIX MAÎTRISÉ



Pourquoi est-il important d'accélérer la transition énergétique ?

Des factures d'énergie mieux maîtrisées, des emplois durables, une valorisation du foncier et des ressources locales, des dynamiques citoyennes renforcées... Les énergies renouvelables et de récupération représentent une réelle opportunité pour les communes. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, les énergies renouvelables et de récupération seront essentielles pour réduire de 50 % les émissions de GES d'ici 2030. La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) confère aux collectivités un rôle central en leur donnant de nouveaux leviers pour aménager leur territoire sur le plan énergétique.

Elles peuvent désormais faciliter l'électrification des usages, orienter l'implantation des projets, développer des réseaux de chaleur, lancer des initiatives citoyennes ou valoriser leur patrimoine bâti. Elles doivent aussi veiller à articuler cette transition avec la préservation de la biodiversité, la gestion des sols et l'intégration paysagère, tout en associant les habitants.

En savoir plus sur la Loi APER

La loi APER prévoit la mise en place (par paliers progressifs jusqu'en 2028) d'obligations concernant la solarisation des parcs de stationnement de plus de 1500 m² et des bâtiments non résidentiels de plus de 500 m². Les services préfectoraux peuvent répondre à vos questions sur cette obligation et vous permettre d'anticiper les évolutions.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Identifier les lieux les plus favorables à l'implantation d'installations d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire communal avec l'outil « MixEnr (EnRézo) » (<https://reseaux-chaueur.cerema.fr/mixenr-enrezo>)

On définit des « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) » en tenant compte de l'ensemble des autres enjeux de préservation de l'environnement (maintien des activités agricoles, préservation des espaces naturels et de la biodiversité), et on veille à l'adhésion des habitants.

On privilégie d'autres parcelles que les zones classées en aires protégées, les forêts et zones humides, ainsi que les aires de protection de captage d'eau potable.

Pour créer ou étendre un réseau de chaleur, on lance une étude de faisabilité (prenant en compte les enjeux environnementaux) pour **identifier les sources de chaleur disponibles sur le territoire** et celles à valoriser en priorité (par exemple, la chaleur fatale d'une entreprise, d'une unité d'incinération de déchets, d'une station d'épuration, d'un data center, ou la géothermie et le solaire thermique...).

Si le recours au bois-énergie s'impose, on pense à la diversification des plans d'approvisionnement en mobilisant en complément de bois forestiers du bois déchets ou du bois issu de la gestion des haies agricoles, par exemple.

Susciter et accompagner des projets d'énergie citoyenne.

On privilégie les solutions et projets dans lesquels les habitants peuvent investir financièrement et participer aux décisions. Ces projets peuvent prendre la forme d'une boucle d'autoconsommation collective où l'énergie produite localement est utilisée directement par les habitants du territoire. Au besoin, on se fait conseiller et accompagner pour initier ces projets d'énergie renouvelable citoyens, par des relais locaux d'information, tels que **Les Générateurs**, le **réseau Énergie Partagée** ou le **réseau FNCCR/ Carte**.

On valorise en priorité les toitures, friches urbaines, parkings, toits des bâtiments communaux... en y installant des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, qui permettent au territoire de produire sa propre énergie.

Remettre à plat les contrats de fourniture d'énergie du territoire.

Il est par exemple possible d'introduire des clauses dans les marchés afin de privilégier les offres « vertes ». Pour l'électricité, il est possible de privilégier celles qui offrent des garanties d'achat de l'électricité directement auprès des producteurs de renouvelables.

Inciter au développement des énergies renouvelables dans le PLU ou PLUi.

Le Plan Local d'Urbanisme peut être utilisé de multiples façons : définition d'orientations favorables dans le PADD, intégration d'OAP (Orientations d'Aménagement Prioritaires) thématiques ou sectorielles, obligations d'intégration d'ENR pour les constructions neuves dans le règlement, définition d'un périmètre de développement prioritaire d'un réseau de chaleur ou de froid (PDPRCF) annexé au PLU/i.

Accélérer l'électrification des usages.

L'électrification des usages constitue un levier essentiel pour renforcer la souveraineté énergétique, accélérer la décarbonation de l'économie et préserver à la fois le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. On s'inspire des initiatives menées dans les cent territoires d'électrification pour faciliter la réduction des consommations d'énergies fossiles. On permet aux habitants de moins dépendre des énergies fossiles pour se loger et se déplacer, en portant à connaissance les dispositifs d'aide au changement des chaudière fioul et gaz, d'achat de pompes à chaleur ou de véhicules électriques.



Les Générateurs est un réseau de conseillers mobilisable par les élus visant à les accompagner et à faciliter l'émergence de projets d'énergies renouvelables éoliennes, photovoltaïques et de biométhane.



Ils le font déjà !

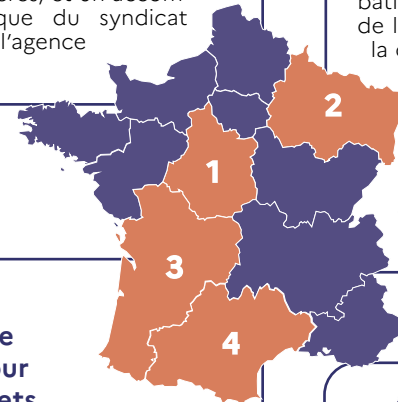
1

La géothermie pour chauffer l'école

Allouis (1000 habitants)

Dans cette commune, le groupe scolaire réhabilité et le nouveau bâtiment de la cantine sont désormais chauffés et rafraîchis grâce à la géothermie.

Cinq sondes profondes puisent la chaleur du sol et permettent de se passer totalement du gaz pour les besoins thermiques. Résultat : une facture allégée, un confort accru, et moins de CO₂ émis. Le tout avec 80 % d'aides financières, et un accompagnement technique du syndicat d'énergie et de l'agence départementale.



3

Mieux connaître la biodiversité de son territoire pour orienter les projets d'énergie renouvelable

Communauté de communes Charente Limousine (35 000 habitants)

Le développement de production d'énergie renouvelable sur les terres agricoles s'est réalisé dans un contexte difficile dans lequel les élus communautaires ne sont pas toujours en mesure de donner un avis.

L'intercommunalité a souhaité utiliser les connaissances issues de l'Atlas de la Biodiversité Communale qu'elle réalisait afin d'améliorer ses connaissances sur les espaces à enjeux du territoire et pouvoir orienter les projets d'ENR.

L'objectif est de les guider dans leur prise de décision et d'éclairer leurs réflexions par rapport à ces projets. La cartographie qui en résultera permettra de favoriser les zones d'implantation où il n'y a pas d'enjeu fort au niveau de la biodiversité locale et de choisir les ENR en fonction.

2

Le choix de produire et consommer localement sa propre électricité renouvelable, sans impact sur le foncier agricole et naturel

Saint-Julien-les-Villas (7 000 habitants)

Près de 1 000 Kwc de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toitures des bâtiments communaux et produisent une énergie utilisée en priorité en autoconsommation collective, sur le site du bâtiment producteur, envoyé sur le réseau de la commune (utilisation par le parc de la commune), et enfin mise à disposition des entreprises du territoire.

Grâce à ses quatre centrales photovoltaïques dotées de batteries, la commune alimente en électricité renouvelable et locale les bâtiments communaux, réduisant fortement à la fois ses factures et son bilan carbone.

4

Récupération des calories pour chauffer les bassins d'une piscine

Les Angles (600 habitants)

À l'occasion de la réhabilitation/transformation d'un espace aquatique, le choix a été fait d'une alimentation par réseau de chaleur, lui-même nourri par 90 % d'énergie renouvelable. La commune a souhaité aller encore plus loin pour améliorer le confort des usagers et diminuer l'énergie consommée en installant deux pompes à chaleur permettant de récupérer les calories des eaux de renouvellement pour préchauffer l'eau froide sanitaire.

Les bassins intérieurs et extérieurs bénéficient donc d'une énergie de récupération, soutenue par une énergie biomasse, complétée lors des températures extrêmes, d'un complément au fioul. Une combinaison qui a permis d'éviter 33 tonnes de CO₂/an.

